

***Note aux étudiants admissibles en 2<sup>ème</sup> année Mastère professionnel (GAR, PMF, E-MNG, E-MKG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC, InAE et Finance Islamique)  
(Année Universitaire 2014-2015).***

Les étudiants admissibles en deuxième année mastère professionnel « session Janvier et Février 2015 » (GAR, PMF, E-MKG, E-MNG, EDEN, CI, MRH, AI, AFC, InAE et finance islamique) sont informés que le 2<sup>ème</sup> dépôt des rapports de stage se fera au guichet du service Mastère le :

**Mercredi 16/12/2015 entre 09h et 15h**

**et**

**Jeudi 17/12/2015 entre 09h et 15h00.**

Lors de dépôt, les étudiants sont tenus de fournir les documents suivants :

- Trois copies du rapport de stage (obligatoirement signées par l'encadrant universitaire) et une version numérique sur CD (le CD doit être identifié par le sujet, le nom et le prénom de l'étudiant, la filière ainsi que l'année universitaire);
- Le reçu de paiement de la tranche complémentaire (2015-2016) ;
- Trois copies de **l'attestation de stage attachées** au rapport du stage ;
- une fiche de dépôt minutieusement remplie et signée par les concernés (cette fiche est téléchargeable à partir du site de l'ESSECT : [www.essect.rnu.tn](http://www.essect.rnu.tn))

**N/B : Dépassant ces délais l'étudiant sera considéré comme défaillant et n'a plus le droit de demander une autre prolongation.  
De même, il ne peut pas avoir son diplôme et son attestation de réussite.**

L'administration